Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 25 (1978)
Heft: 1-2

Artikel: Inauguration du Centre d'instruction régional de l'Est vaudois
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-366460

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inauguration du Centre d'instruction régional de l'Est vaudois

Ça y est... l'instruction a enfin commencé!
Samedi 26 novembre, à 10 heures, le syndic de Villeneuve, M. Morerod, souhaitait la bienvenue aux nombreuses personnalités invitées à cette inauguration officielle. Etaient présents: MM. Pierre Aubert, conseiller d'Etat, Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, à Berne, E. Jaccard du Département de prévoyance sociale et d'assistance publique, B. Hennard, chef de l'Office cantonal PC, les préfets des districts intéressés, les syndics, des conseillers communaux, les chefs locaux PC des communes concernées, et les personnes qui ont contribué à la réalisation.
Après la visite des installations, l'apéritif, puis le déjeuner à la cantine du Centre, M. Morerod, syndic, ouvrit la partie officielle.
Ce fut une sympathique réunion profitable à la crédibilité de la protection civile.
Voici, dans l'ordre, les allocutions prononcées:

M. M. Morerod, syndic de Villeneuve

L'article 68 de la loi fédérale sur la protection civile du 23 mars 1962 stipule que:
«Les communes et les établissements doivent construire les installations et dispositifs nécessaires à leurs organismes de protection.»
Les prescriptions de l'OFPC concernant la création de centres d'instruction cantonaux et communaux du 24 décembre 1969 précisent entre autres:
«Il est nécessaire de créer des installations qui, répondant aux exigences et aux besoins particuliers de l'instruction de protection civile, soient adaptées aux matières et méthodes de l'enseignement prodigué au niveau des cantons, des communes et des établissements.»
Avec quinze ans de retard, vingt et une communes de l'Est vaudois peuvent affirmer aujourd'hui avoir rempli leurs obligations légales en la matière, cela grâce aux efforts répétés de l'Office cantonal de la PC et la prise de conscience des chefs locaux concernés sous la dynamique impulsion de leur chef de file à l'époque, M. Cuendet.
Retracer tous les événements qui, depuis janvier 1969, date de la première réunion des chefs locaux chargés des études préliminaires, à cette journée d'inauguration, et qui ont créé pas mal de soucis à tous ceux qui se sont occupés du problème, m'entraînerait trop loin.

- Le choix de l'emplacement du centre,
- les nombreuses études techniques rendues nécessaires par les exigences légales,
- l'établissement des conventions entre la commune de Villeneuve et les vingt autres communes,
- enfin et surtout la procédure de ratification par les vingt et un conseils communaux concernés,

ont demandé près de sept ans d'efforts continus avec pas mal de déceptions mais finalement beaucoup de satisfactions.
L'accord du dernier conseil communal obtenu, près de six mois ont été nécessaires pour mettre en route le chantier. Nouvelle mise en soumission – le temps écoulé remettant tout en cause – modification d'une partie du projet par suite de nouvelles exigences légales, nous amenèrent à mai 1976, date du début des travaux par le renforcement du terrain. Quinze mois plus tard, la construction était terminée. Deux mois suffirent pour équiper le centre et, le 3 octobre de cette année, il devenait opérationnel. Sous l'experte direction de l'architecte, M. Jean-Claude Deléchat et de son collaborateur, M. Thaulaz, en multipliant au maximum le nombre d'entreprises adjudicataires, plus de cinquante se recrutant dans presque toutes les communes membres, le chantier a très bien marché.
Il était en effet nécessaire d'aller très vite, afin de réduire au maximum le montant des intérêts intercalaires, non subventionnés comme vous le savez. Le versement anticipé du 80 % de la part des communes y a contribué comme, d'ailleurs et surtout, la fidélité de l'OFPC et de l'OCPC qui nous ont régulièrement versé les subventions promises à chaque présentation de situation.
L'époque particulièrement favorable pour cette réalisation et le fait que chaque entreprise ou presque a totalement joué le jeu, ajouté à ce que je viens de dire, me permet de vous affirmer qu'une économie de près de 400 000 francs a pu être réalisée sur la construction, intérêts intercalaires compris.
Que tous les artisans de ce succès trouvent dans mes propos les sentiments de reconnaissance des vingt et une communes membres du CRIE. Ces remerciements s'adressent plus particulièrement à l'OFPC, l'OCPC, spécialement son chef, M. Hennard et au chef de l'instruction, M. Oppliger, à l'architecte, M. Deléchat, à son collaborateur, M. Thaulaz, à l'ingénieur, M. Sauvageat, ainsi qu'à toutes les entreprises qui ont réalisé l'ouvrage.
La mise en exploitation du centre n'a pas été chose facile. L'examen des différentes possibilités d'exploitation nous a amenés à la solution suivante:
Engagement d'un administrateur et directeur de cours ainsi que de quatre instructeurs permanents, la formule avec des instructeurs volontaires étant non seulement compliquée, mais ne donnant pas entière satisfaction.
Engagement également d'un préposé au matériel, d'une concierge et d'un cantinier, ce qui donne un effectif de huit personnes que j'ai le plaisir de vous présenter.
L'état d'esprit en faveur de la PC dans notre canton n'est pas des plus favorables, ce n'est un secret pour personne. J'ai donc exigé de ceux qui ont maintenant la délicate mission de mener à bien l'entreprise, de créer un esprit du CRIE de telle sorte que si l'on entre ici avec réticence, on en sorte avec le sentiment de ne pas avoir perdu son temps et, accessoirement, d'avoir bien mangé.
Cela implique un effort particulier, notamment de la part des instructeurs, lesquels sont actuellement en formation, la profession n'existant pas encore dans notre canton. Merci, Madame et Messieurs, de vous en souvenir.
La commission chargée de régler l'utilisation du centre, présidée par M. Huck, et composée du représentant des municipalités, du chef cantonal de l'instruction et de tous les chefs locaux concernés, a été spéciale-

ment mise à contribution pour la mise en route de l'affaire. Je la remercie pour sa collaboration et lui répète que la municipalité de Villeneuve examinera toujours avec attention ses propositions, mais que responsable envers ses collègues des vingt autres communes, elle devra à certaines occasions se limiter au strict nécessaire dans l'intérêt bien compris des collectivités engagées.
Voici près de deux mois que le centre est en activité. Les expériences réalisées sont intéressantes. Certes, l'exploitation n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Des correctifs doivent encore être apportés. Des compléments d'équipement, non prévus, doivent encore intervenir. La bonne volonté de chacun est nécessaire pour réussir.
Seule véritable ombre au tableau, les restrictions imposées par le Département de la justice, de la police et des affaires militaires, service de la police administrative, dans l'autorisation d'exploitation de la cantine du centre. Vous saurez en effet que:
«L'accès au réfectoire est réservé exclusivement aux personnes fréquentant le centre lors d'un cours de formation ou lorsque les locaux dudit centre seront mis à disposition d'organismes tels qu'armée, sapeurs-pompiers, éclaireurs, etc., à l'exclusion des clients de passage.»
Comme vous pouvez le constater, tout le monde ne tire pas nécessairement à la même corde et l'intérêt financier des communes n'est pas sauvegardé. Toutefois, je puis vous affirmer que vous pourrez revenir ici, visiter et même consommer, la municipalité de Villeneuve étant décidée, avec l'aide des vingt autorités exécutives intéressées, à régler ce problème au cours des mois à venir. Vous serez donc toujours les bienvenus.
Nous disposons maintenant d'un engin de travail fonctionnel, résultat de la collaboration intercommunale, bien comprise des autorités exécutives tout spécialement. Nous pouvons nous réjouir, si ce n'est d'être en ordre avec la loi, dans tous les cas de permettre à nos hommes des organismes locaux et d'autres encore, de recevoir enfin la formation nécessaire, à l'action indispensable, quoi qu'il arrive, de ces citoyens au service de nos populations.
Enfin, mes chers collègues syndics et municipaux, sachez que la municipalité de Villeneuve a essayé de vous rendre le service que vous attendiez d'elle avec la volonté de vous satisfaire comme elle continuera à le faire à l'avenir dans le cadre de l'administration du centre. Elle vous remercie de la confiance accordée et espère l'avoir méritée.

M. H. Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile

Aujourd'hui, nous inaugurons le premier centre d'instruction du canton de Vaud. Cet événement me cause une grande satisfaction, car il représente une étape décisive dans la réalisation de la protection civile dans votre beau canton. M. Furgler, chef du Département fédéral de justice et police et président de la Confédération, m'a chargé de féliciter les vingt et une communes et ceux, autorités cantonales et communales, qui ont collaboré à la réalisation de cet ouvrage. Mon office se joint à ces vœux. Nous partageons votre fierté, car ce centre d'instruction régional est bien conçu, fonctionnel et les frais en ont été relativement modestes.
La protection civile est une institution récente. Il est vrai que la Confédération, les cantons et les communes qui collaborent à sa réalisation font preuve de compréhension, de dévouement et de sens de leurs responsabilités. Néanmoins, nombreuses sont les personnes qui doutent et qui tournent même ces efforts en dérision. Permettez-moi de dire à ces gens

- que durant la Première Guerre mondiale, les pertes parmi la population représentaient le vingtième de celles de l'armée; lors de la Seconde Guerre mondiale, le rapport était de 1 à 1 et lors de récents conflits, les pertes parmi la population ont été dix fois plus importantes que dans l'armée;
- qu'ils doivent savoir qu'il n'existe malheureusement pas de garantie de paix, bien que nous la souhaitions tous;
- qu'ils doivent savoir que la volonté et la possibilité de résister en cas de nécessité assure au mieux notre sécurité et donc notre protection;
- qu'ils ne peuvent pas ignorer que le fatalisme n'a encore jamais protégé personne et qu'il vaut mieux prendre des mesures en vue de protéger le pays et la population tout en sachant qu'il n'y a pas de protection absolue.

Et, Mesdames, Messieurs, pouvez-vous vous imaginer l'état d'esprit de l'armée, de nos soldats, s'ils devaient aller défendre le pays sans avoir l'assurance que les responsables font tout ce qu'ils peuvent pour protéger leurs familles? Je vous dirai que la protection civile est une affaire trop sérieuse pour ne pas être prise au sérieux.
Notre pays et donc le canton de Vaud ont atteint un degré de réalisation réjouissant sur le plan matériel. Le canton de Vaud peut actuellement assurer la protection de 60 % environ de la population. Les organismes de la protection civile possèdent plus du 60 % du matériel dont ils ont besoin. Mais la technique ne suffit pas à elle seule – heureusement. Il nous faut des personnes capables d'utiliser le potentiel technique. Pour nous, cela signifie que nous avons besoin d'hommes et de femmes capables d'aménager les abris, d'assister les personnes qui s'y trouvent, d'assurer l'occupation des abris et de porter les secours nécessaires à l'aide du matériel dont ils disposent. En d'autres termes, il faut des personnes instruites dans ce domaine pour utiliser pleinement le potentiel technique. L'instruction joue donc, comme partout, un rôle primordial aussi dans la protection civile.
Le canton de Vaud compte environ 35 000 personnes astreintes à servir dans la protection civile. Cela représente un peu plus de deux divisions. Ces personnes doivent être instruites dans des cours d'introduction, de cadres et de répétition. Le nombre des personnes astreintes qui ont joui d'une instruction est relativement bas. Les centres d'instruction manquent. Avec celui de Villeneuve, nous avons posé la première pierre en vue de réaliser une instruction efficace. D'autres efforts tendent au même but. Différentes constructions vont être réalisées: le centre d'instruction cantonal à Gollion, le centre d'instruction régional à Aubonne et celui de la ville de Lausanne. Les contours se précisent et nous pouvons nous réjouir, car le canton de Vaud fera ainsi partie des cantons qui remplissent les conditions permettant d'assurer une instruction adéquate.
La première pierre est posée, mais là aussi, le rôle de l'homme est primordial. Lorsque cet homme est appelé à faire du service, il peut exiger de recevoir une bonne instruction lors des cours et des exercices et d'être traité avec les égards qui sont dus à tout être humain. Pour cela, il nous faut du personnel d'instruction qualifié. Avec notre système de milice, ce sont des instructeurs temporaires spécialisés qui devront assurer une bonne partie de l'instruction. Des instructeurs à plein temps, jouissant d'une formation spéciale, feront leur part. Je tiens à dire à Messieurs les représentants des

communes intéressées qu'ils ne doivent pas se faire de soucis: un instructeur à plein temps ne coûte pas plus qu'un instructeur temporaire ou à peine. Je tenais seulement à vous expliquer comment il fallait procéder.
Enfin, une instruction bien conçue et efficace n'est pas seulement nécessaire; bien plus: elle permet de faire comprendre aux personnes astreintes à servir dans la protection civile, c'est-à-dire aux citoyens, le sens et la nécessité de cette organisation. Lorsque les 8000 personnes astreintes des vingt et une communes intéressées auront reçu leur instruction de base, à la maison et au café on parlera non seulement du dernier cours de répétition, mais également du dernier service accompli dans la protection civile. La critique ne manquera pas, car les Suisses sont ainsi faits. Ils éprouveront pourtant une certaine fierté. A ce moment-là, nous pourrons être fiers, car nous disposerons d'une organisation prête à être engagée en cas de catastrophe, que ce soit en temps de guerre ou de paix.
J'espère que ce beau centre d'instruction sera une réussite et qu'il répondra à notre attente. J'espère également que la dernière des épreuves nous sera épargnée, même si nous nous y sommes préparés.

M. Pierre Aubert, conseiller d'Etat vaudois

Messieurs les Syndics, Messieurs les Municipaux,
Nous le savons tous, l'homme porte chevillé au cœur l'espoir en la vie. C'est pourquoi nous disons souvent «le pire n'est pas toujours certain». L'homme reste confiant et marque ainsi son dynamisme, sa vitalité, sa confiance, sa foi aussi.
En effet, l'homme craint les alarmistes et se détourne des Cassandre: il s'accroche aux plus fugitifs espoirs de paix. Dans le passé, il a toujours reconstruit ses villages sur les flancs des volcans malgré les éruptions meurtrières et ses villes sur le passage des armées dévastatrices. Hier encore, attentifs aux propos pacifiques de Sadate et de Begin, nous avons personnellement vibré à l'espoir d'une paix réelle dans le Proche-Orient et tous nous appelons de nos vœux le succès de l'entreprise d'hommes qui osent sortir des ornières diplomatiques et qui cherchent par des moyens originaux la sécurité et la vie de leurs peuples.
Pourtant, nos responsabilités doivent nous faire garder la tête froide, l'expérience de l'histoire doit nous contraindre à rester raisonnables et lucides. La guerre meurtrière est possible, la catastrophe dévastatrice est plausible. Nous devons être prêts. Donc, les moyens de dissuasion et de défense (l'armée) et les moyens de protection et de survie (la protection civile) doivent être adaptés à nos possibilités financières et à notre volonté de résister et de vivre.
«Le pire n'est pas toujours certain» disais-je, mais j'ajouterai immédiatement que le pire peut être évité si nous sommes prêts.
Vos conseils communaux, Messieurs les Syndics et Municipaux, ont été convaincus et ensemble, avec leur accord, vous avez réalisé ce centre d'instruction que nous inaugurons aujourd'hui. Je tiens à vous en féliciter très vivement. En effet, avant d'autres régions vaudoises, avant le canton lui-même, vous avez créé l'instrument nécessaire à la formation du personnel de la protection civile.
Bien sûr, vous avez été conseillés (par M. Hennard et ses collaborateurs que je tiens à remercier), vous avez été subventionnés (et cela est normal et équitable). Toutefois, par cette réalisation, vous faites figure de pionniers: vos populations et le canton vous en sont reconnaissants.
En effet, des pourparlers ont eu lieu en 1968 déjà pour la réalisation d'un centre d'instruction pour la région Est du canton, et M. Cuendet, artisan de la première heure, chef local de l'Office intercommunal de Vevey, Corseaux et Corsier, ayant pris des contacts avec différentes communes, avait reçu des propositions d'Aigle, de La Tour-de-Peilz et de Villeneuve. Merci à M. Cuendet et à tous les chefs locaux; ils apportent beaucoup.
En janvier 1969, seule la commune de Villeneuve maintenait son offre. Désignée comme maître de l'ouvrage, elle recevait, le 10 avril 1970, l'approbation de l'avant-projet par l'Office fédéral.
Le gros œuvre a débuté en septembre 1976, de sorte qu'en janvier 1977 tout était sous toit. Au printemps 1977, la piste d'exercice était aménagée et en juin la construction était terminée.
Le programme de construction ayant été ponctuellement respecté, le Centre était, comme prévu, en activité le 3 octobre 1977. Merci à MM. Delèchat et Thaulaz.
Le département et en particulier l'Office cantonal de la protection civile peuvent se féliciter de la qualité des relations que nous avons eues avec la commune de Villeneuve et en particulier avec son syndic, M. Morerod, que je remercie vivement.
Nous savons gré à tous de l'intérêt témoigné à la cause de la protection civile et de leur attentive collaboration pour que soit réalisé ce Centre.
La protection civile, née en 1934, a fait ses maladies d'enfance pendant la dernière guerre. Elle a ensuite acquis force légale par le vote des Chambres et du peuple; elle est reconnue élément de la défense nationale depuis 1963. Son but est de protéger et secourir les personnes et les biens en situation de guerre ou de catastrophe. Elle n'a pas de tâche de combat et n'est pas armée.
Aujourd'hui, elle doit pourtant encore vaincre un certain scepticisme et surmonter beaucoup d'indifférence.
Il suffit pourtant de connaître la portée des armes modernes qui passent au-dessus des fronts de guerre et la facilité de l'avion d'opérer sur l'arrière-pays, pour savoir que la population civile n'a jamais été autant exposée à la destruction et à la mort.
Il faut savoir que l'obscurcissement, considéré comme «manteau protecteur» pendant la dernière guerre, a perdu une grande partie de sa valeur, la technique permettant aux avions de repérer leurs objectifs même de nuit.
Il faut savoir que l'augmentation continuelle des vitesses de vol et surtout le développement dans le domaine des fusées a réduit presque à zéro le temps de préalerte nécessaire à la population pour gagner ses abris.
Donc, davantage que dans le passé, nous devons être prêts: c'est-à-dire la population informée, les abris construits, le matériel à disposition, le personnel de la protection civile instruit.
Un effort considérable a déjà été réalisé sur le plan suisse: quelques chiffres en témoignent. Nous pouvons protéger environ 80 % de la population (dans le canton de Vaud: 60 %). Dans le domaine du service sanitaire, nous avons atteint 41 % de l'état réglementaire. Nous avons acquis 65 % du matériel.
Tout cela représente des montants considérables, puisque, jusqu'à ce jour, 3,5 milliards environ ont été consacrés par la Confédération et les cantons, les communes et les particuliers à la protection civile.
Néanmoins, c'est le secteur de l'instruction qui présente les plus importantes lacunes, particulièrement sur le plan vaudois. Sur un effectif de 40 000 personnes requises pour les différents services et spécialités, seules 3000 à 4000 sont instruites.
Un redressement de situation voit le jour et nous en sommes particulièrement heureux. Villeneuve d'abord, le

Centre cantonal ensuite; il est en voie de réalisation et sera opérationnel en 1979. Après de nombreux aléas, sur lesquels je ne reviendrai pas, les premiers trax sont sur le chantier et dès le printemps prochain maçons, charpentiers, appareilleurs se succéderont pour offrir à notre canton l'instrument de travail et de formation tant attendu de tous ceux qui croient en la nécessité d'une protection civile complète et efficace.

Les autres centres régionaux, ceux d'Aubonne et de Lausanne, sont en bonne voie.

J'aimerais encore rappeler que l'effort demandé à la population reste raisonnable. Sur le plan cantonal les chiffres en sont la preuve: c'est en effet une somme annuelle de l'ordre de 10 à 12 francs par habitant qui est consacrée à la protection civile. Admettons que cette «prime d'assurance» est bien modeste pour protéger notre population, assurer sa survie et satisfaire ses besoins les plus élémentaires en cas de guerre ou de catastrophe.

J'ajouterai que l'instruction (telle qu'elle se réalise déjà ici depuis quelques semaines) est un élément déterminant de valorisation et de crédibilité de la protection civile. Les hommes formés à Villeneuve puis à Gollion et ailleurs encore seront, dans leurs familles et leurs communes des ambassadeurs qui, davantage que des messages et des discours, permettront de mieux faire accepter et comprendre la protection civile par le peuple vaudois. Votre effort commun va dans ce sens, soyez-en une fois encore chaleureusement remerciés.

Je terminerai, Mesdames et Messieurs, en formant mes vœux

- pour une bonne marche du Centre
- pour les instructeurs (leur satisfaction)
- pour nos citoyens qui suivront les cours

et rappelle que notre vœu le plus cher est que Dieu épargne notre population des catastrophes et de la guerre, et qu'il protège notre pays.

Notre page de couverture

Dans le cadre de la défense générale de la Suisse, tout ce qui a trait à la protection civile trouve un grand intérêt à l'étranger. Notre photo montre une délégation de la Chine populaire, récemment de passage dans notre pays, se faisant orienter sur la PC et visitant diverses installations. M. Reymann, directeur, en compagnie de M. Henri Schmitt, ancien président du Conseil d'Etat genevois, présente le centre d'instruction de la PC de Bernex-Genève.

Ernst Roser **3008 Bern**
Feinmechanik und Elektro-Apparatebau
Holligenstrasse 94 Tel. 031 45 90 16

- Steuertableau und -pulte
- Schalttafelbau
- Stark- und Schwachstromverdrahtungen
- Alarmanlagen
- Apparateschlosserei
- Mechanische und feinmechanische Arbeiten

pretema ag
LES DÉSHUMIDIFICATEURS D'AIR-PRETEMA protègent bâtiments, installations et matériel contre l'humidité.

Téléphonez-nous!
Nos spécialistes vous conseilleront volontiers!
pretema ag
8903 Birmensdorf-Zürich Telefon 01/737 17 11

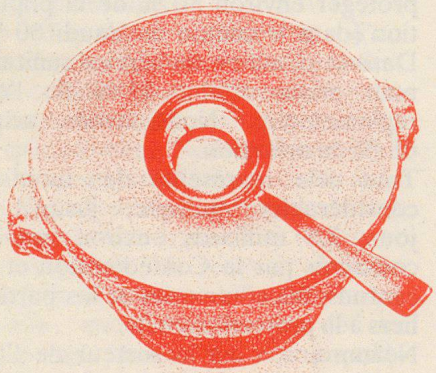

Provisions de ménage c'est plus sage!

Demandez notre matériel d'information!

Nous ne ferons pas l'affront aux responsables et aux membres de la protection civile de leur expliquer en détail la nécessité de provisions de ménage suffisantes. Nous voudrions plutôt essayer de leur être utiles en leur rappelant que nous leur envoyons gratuitement, pour leur usage personnel, cours d'instruction, journées de la porte ouverte, expositions, etc., le matériel de propagande suivant:

- brochure «Vos réserves de secours sont-elles prêtes?»
- tableau de durée de conservation des denrées alimentaires (très apprécié des ménagères)
- autocollant, même sujet que l'affiche reproduite à gauche (très apprécié des enfants)
- affiches (sujets: globe terrestre entre deux tampons et soupière), formats 25x33 cm et 90x128 cm, jusqu'à épuisement du stock; prière d'indiquer le sujet choisi.

Une carte postale ou un coup de téléphone (031 61 21 88) suffit!

Le Délégué à la défense nationale économique
Belpstrasse 53, 3003 Berne